

## Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 19 janvier au 1<sup>er</sup> février 2023

### 1 Actualités européennes

- [Mettre à profit les talents en Europe](#) : un nouvel élan pour les régions de l'Union européenne
- [Organisation du marché de l'électricité](#) : la Commission européenne lance une consultation sur la réforme destinée à soutenir une transition énergétique propre et abordable
- [La Suède assure la présidence de l'Union européenne](#) : qu'attendent les députés européens ?

### 2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

<a href="#">6 février 2023</a>	Conseil « Affaires générales » (CAG)  <i>Représentant(e) belge :</i> <i>Mme Hadja Lahbib</i>	- Conseil européen extraordinaire - relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni - priorités de la présidence suédoise
<a href="#">9 et 10 février 2023</a>	Conseil européen  <i>Représentant(e) belge :</i> <i>M. Alexander De Croo</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>
<a href="#">14 février 2023</a>	Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN)  <i>Représentant(e) belge :</i> <i>M. Vincent Van Peteghem</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>

### 3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

*Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.*

*Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.*

#### - [Politique européenne de l'eau](#)

La législation de l'Union européenne sur l'eau a pour objectif général de protéger la santé humaine et l'environnement des effets combinés des polluants toxiques ou persistants.

Cette proposition de directive vise à mettre à jour la Directive (CE) 2000/60 (directive-cadre sur l'eau ou DCE) et ses deux directives « filles », la Directive (CE) 2006/118 (directive sur les eaux souterraines ou DES) et la Directive (CE) 2008/105 (directive sur les normes de qualité environnementale ou DNQE), qui portent toutes trois sur la protection des eaux souterraines et des eaux de surface.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 16 mars 2023

#### - Traitement des eaux urbaines résiduaires

La Directive (CEE) 91/271 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires a été adoptée en 1991. Elle a pour objectif de « protéger l'environnement contre une détérioration due aux rejets des eaux résiduaires de sources urbaines et de certaines industries ». Les États membres sont tenus de veiller à ce que les eaux usées de toutes les agglomérations de plus de 2.000 habitants soient collectées et traitées conformément à des normes minimales de l'Union.

Cette proposition de directive est une refonte de la Directive de 1991 visant à inclure, outre la protection de l'environnement, la protection de la santé humaine, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la gouvernance et de la transparence du secteur, un meilleur accès à l'assainissement et, à la suite de la récente crise de la COVID-19, la surveillance régulière des paramètres pertinents pour la santé publique dans les eaux urbaines résiduaires.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 16 mars 2023

#### - Qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe

En décembre 2019, dans le Pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne s'est engagée à améliorer encore la qualité de l'air et à aligner plus étroitement les normes de qualité de l'air de l'Union sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Cette proposition de directive fixe notamment un objectif « zéro pollution » pour la qualité de l'air et vise à réaliser les objectifs de l'Union relatifs à la réduction de la pollution, à la biodiversité et aux écosystèmes qui sont prévus dans le cadre du 8e programme d'action pour l'environnement, établi par la Décision (UE) 2022/591 du Parlement européen et du Conseil.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 16 mars 2023

## **4 Consultations de la Commission européenne**

---

*La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.*

*Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.*

#### - Réforme de l'organisation du marché de l'électricité dans l'Union européenne

Cette proposition de directive est axée sur les aspects nécessitant des ajustements urgents afin de rendre le marché plus résilient et de réduire l'incidence des prix du gaz sur les factures d'électricité tout en soutenant la transition énergétique.

L'objectif de cette réforme est d'apporter rapidement une valeur ajoutée aux citoyens et aux entreprises de l'Union européenne pendant la crise actuelle et la saison de chauffage 2023/2024. Il s'agit concrètement d'apporter des modifications au Règlement (UE) 2019/943 sur l'électricité, à la Directive (UE) 2019/944 sur l'électricité et au Règlement (UE) 1227/2011 (REMIT).

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 13 février 2023

#### - Une approche globale de la santé mentale

La santé mentale est un défi de société majeur pour l'Union européenne. Elle affecte profondément la santé et le bien-être des personnes et a d'importantes répercussions sur l'économie et la cohésion sociale.

Cette proposition de communication aborde notamment :

- la manière dont une action à l'échelon de l'Union européenne peut contribuer à promouvoir une bonne santé mentale et prévenir, atténuer et relever les défis en la matière ;
- la manière dont les questions relatives à la santé mentale devraient être prises en compte dans un large éventail de politiques européennes et nationales résilientes au bénéfice des citoyens dans toute l'Union européenne.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 15 février 2023

#### - Fonds européen de développement régional et Fonds de cohésion 2014-2020 - évaluation ex post

Cette évaluation porte sur les réalisations du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion au cours de la période 2014-2020. Elle examine l'efficacité, l'efficacité et l'impact des investissements soutenus, de même que leur cohérence avec d'autres politiques, leur pertinence et leur valeur ajoutée européenne.

L'objectif est de déterminer:

- les facteurs contribuant au succès ou à l'échec de ces investissements dans des conditions socio-économiques différentes ;
- les bonnes pratiques ;
- la contribution des fonds à la croissance, au développement durable et à la création d'emplois.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 12 avril 2023

## **5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie**

---

Prochaine réunion : à déterminer